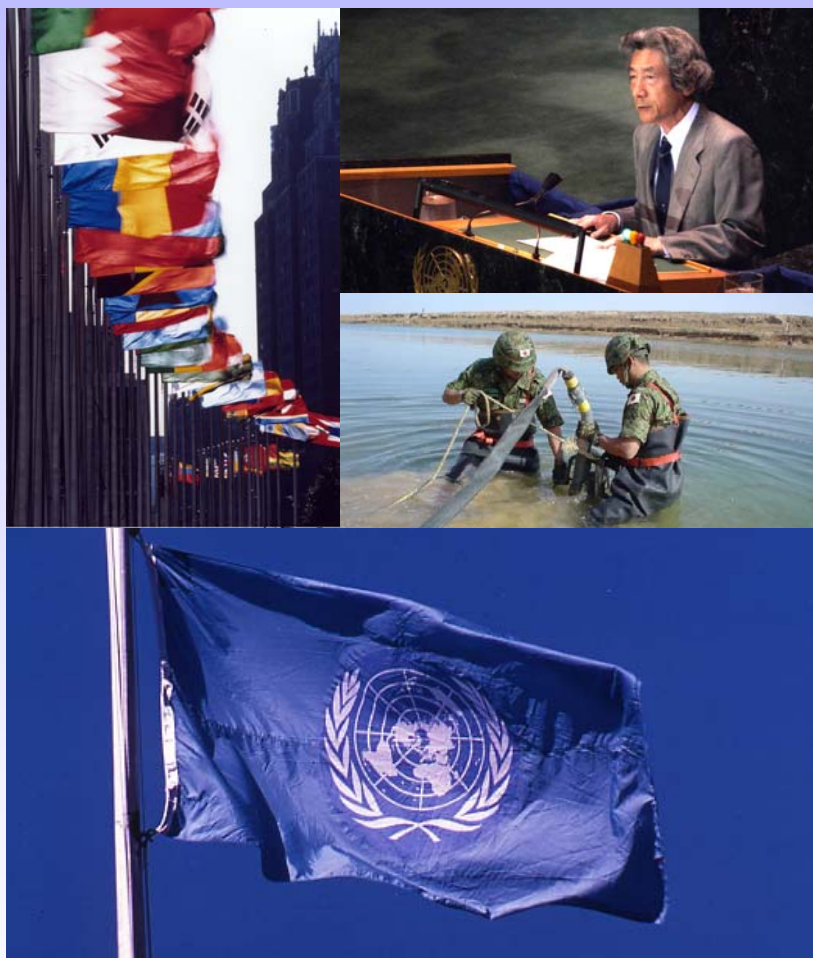


Réforme du Conseil de sécurité de l'ONU

Pourquoi le Japon doit être membre permanent



Mars 2005

**Ministère des Affaires étrangères,
Japon**

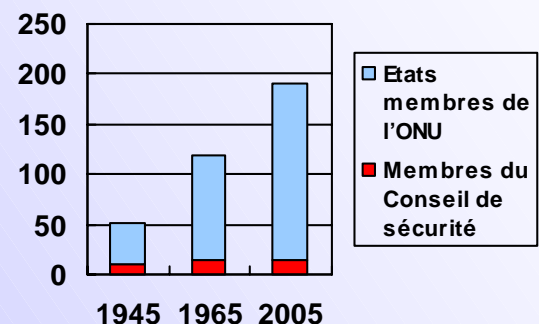
Le Conseil de sécurité a besoin d'une réforme

Pourquoi & Comment ?

- Depuis la création de l'ONU en 1945, la communauté internationale a fait l'objet de mutations considérables dont la Guerre Froide et son issue, la décolonisation, l'intégration régionale et la mondialisation. Le nombre d'Etats membres de l'ONU est passé de 51 à 191.
- Au cours de ces 60 années, le cadre institutionnel du Conseil de sécurité est en principe resté le même.



Conseil de sécurité en 1945 (gauche) et aujourd'hui (ci-dessous)
©4481 UN/DPI/M.Bolomey
©UN PHOTO #NICA 7660 de Sophie Paris



La composition du Conseil de sécurité devrait refléter la réalité du 21^e siècle et non pas celle de 1945.

- Des Etats membres qui souhaitent et sont capables d'endosser des responsabilités dans le maintien de la paix internationale et la sécurité doivent jouer un rôle à part entière dans la prise de décision du Conseil de sécurité.
- Les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine doivent être représentés de façon permanente.
- En somme termes, le Conseil de sécurité doit être plus représentatif de la réalité mondiale actuelle par le biais de **l'élargissement des catégories de membres à la fois permanents et non permanents**, incluant les pays en voie de développement et les pays développés comme candidats pour des sièges permanents.

L'année 2005 : Une occasion historique pour un « Renaissance » de l'ONU

L'année 2005 présente une occasion unique et historique de renforcer l'ONU par le biais d'une réforme institutionnelle, particulièrement du Conseil de sécurité.

➤ Le thème de la réforme du Conseil de sécurité est abordé dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale depuis plus d'une décennie. Toutefois, les progrès réalisés à ce jour sont infimes.

- **Momentum**: Soixantième anniversaire des Nations Unies
- **Cadre**: Débat de Haut Niveau en Plénière, Septembre 2005
- **Motivation**: Débat constructif parmi les Etats membres

Ne pas saisir l'occasion en 2005 signifierait:

- Une ONU incapable de s'adapter au temps actuel;
- Une ONU manquant de renforcer son rôle principal pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

« Il est décevant de constater que, depuis plus de dix ans, peu voir aucun progrès n'a été réalisé dans ce domaine [réforme du Conseil de sécurité]. Le rapport du groupe propose deux formules pour élargir le Conseil. J'espère que cela favorisera le débat et permettra aux membres **de prendre des décisions en 2005** ».



©UN photo #NICA 38543 de Evan Schneider

M. Kofi Annan, Secrétaire Général
Note du Secrétaire Général,
A/59/565

Le rôle du Japon dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

- Le Japon joue un rôle actif et constructif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.
- Le Japon a contribué à la communauté internationale dans de nombreux domaines, parmi lesquels la « consolidation de la paix et la construction des nations », la sécurité humaine, le désarmement et la non-prolifération.
- Le Japon s'engage à endosser d'autres responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité en mettant à profit l'ensemble de ses compétences et de son expérience acquises jusqu'à présent.

« Nous pensons que le rôle que le Japon a joué constitue une base solide pour une éventuelle qualité de membre permanent au Conseil de sécurité ».

Déclaration du Premier Ministre, Junichiro Koizumi dans le cadre de la Cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (21 septembre 2004)

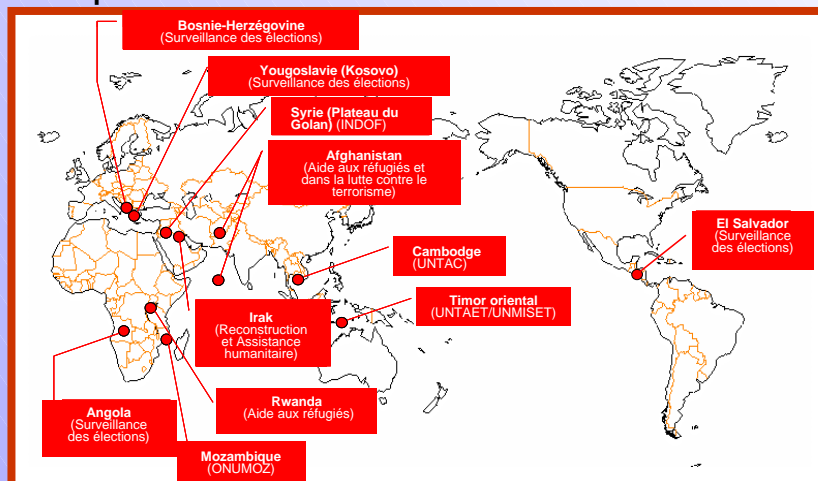


©UN photo #NICA 39471 de Michelle Poire



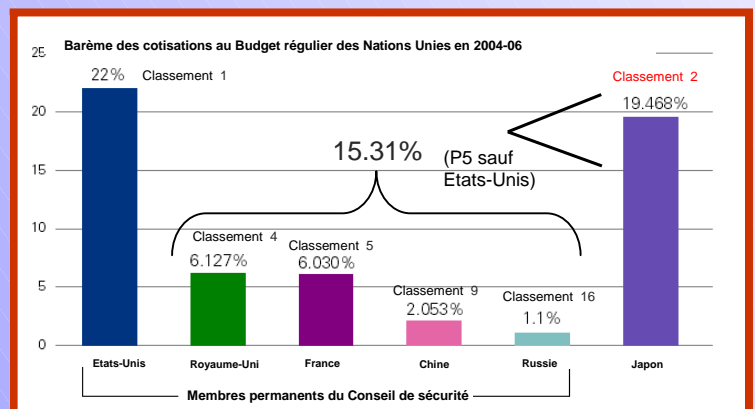
Contribution du Japon dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

- Le Japon déploie ses Forces d'autodéfense dans l'Océan Indien pour soutenir la lutte mondiale contre le terrorisme et en Irak pour soutenir sa reconstruction.
- Le Japon a déployé des troupes pour participer aux opérations de maintien de la paix (OMP) des Nations Unies et cinq opérations humanitaires internationales.
- Le Japon a prouvé qu'il accordait une grande importance à la construction de la paix et des nations en phase post-conflit.
- Le Japon supporte un cinquième des coûts des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.



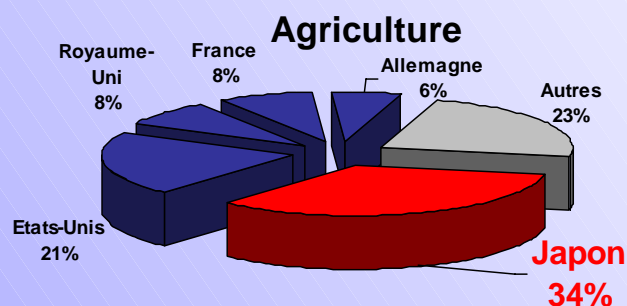
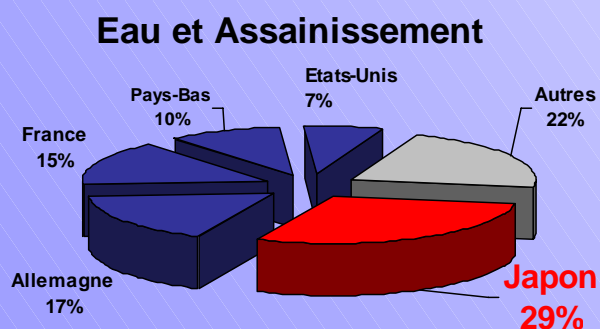
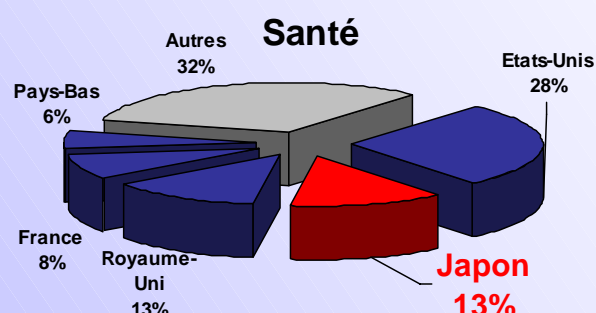
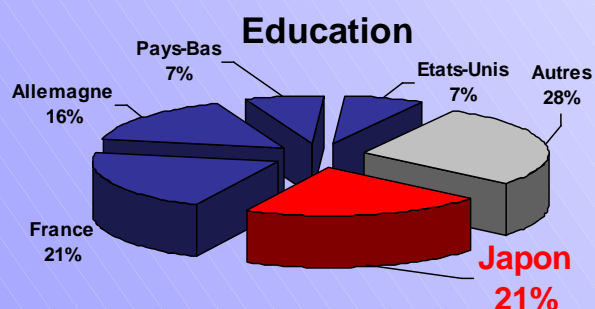
Contribution du Japon au financement des Nations Unies

- Le Japon est le deuxième contributeur mondial aux budgets réguliers de l'ONU, soit 19,468% (2004-06) des cotisations totales estimées .
- Le Japon a également alloué contributions volontaires d'environ \$2,1 milliards (2001-03) à l'ONU, ses fonds et ses programmes, et ses agences spécialisées, devenant ainsi le deuxième contributeur mondial.



Contribution du Japon au développement mondial

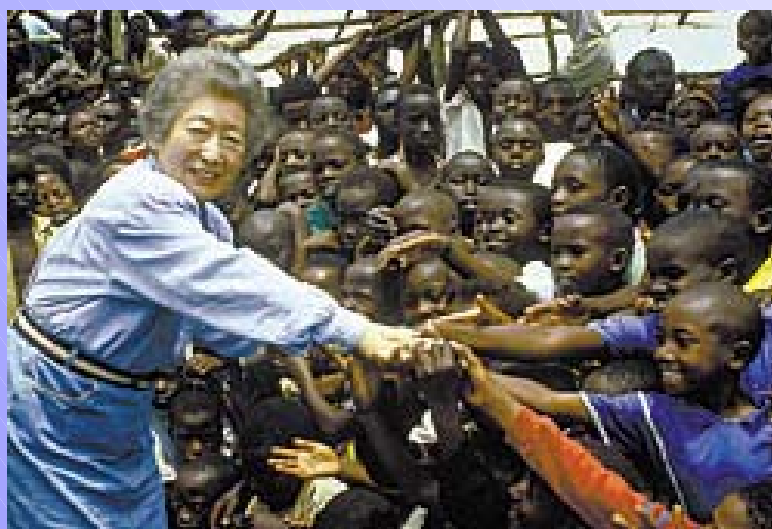
- Le Japon est le premier bailleur de fonds depuis ces dix dernières années, de 1991 à 2000.
- Le Japon a alloué un total de \$ 8,9 milliards d'Aide publique au développement (APD) en 2003, devenant ainsi le deuxième bailleur de fonds mondial.
- Le Japon œuvre activement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, et l'agriculture.



Part totale de CAD, basée sur les allocations (ou déboursements)
d'aide en 2002

Contribution du Japon pour la Sécurité Humaine

- Le Japon promeut le concept de « Sécurité Humaine », qui vise à protéger et habiliter les personnes contre les menaces graves et importantes contre la vie humaine, la survie et la dignité, et favoriser ainsi la vie humaine.
- Le Japon a instauré le Fonds *Trust Fund for Human Security* au sein de l'ONU. Au mois de décembre 2004, le montant total des contributions s'élevaient à \$256 millions.
- A travers le *Trust Fund* et d'autres formes d'APD, le Japon soutient des projets et des programmes faisant face à diverses menaces, dont la pauvreté, les conflits, les problèmes des réfugiés/personnes déplacées à l'intérieur de pays (PDI), et les maladies infectieuses.
- Le Japon lance la « African Village Initiative », qui vise à habiliter les communautés locales en Afrique à répondre à leurs propres besoins et circonstances ; améliorer éducation, environnement et services sanitaires, approvisionner de l'eau potable et développer l'agriculture.
- Le Japon s'est engagé à fournir 10 millions de moustiquaires d'ici 2007 pour éviter les infections de paludisme.



Sadako Ogata (UNHCR) en visite
au Camp de réfugiés rwandais au
Zaïre en février 1995

(Photo : UNHCR/P.Moumpzis)

Photos de la couverture :

©185518 UN/DPI/A.Brizzi (en haut à gauche)

©Cabinet Office (en haut à droite)

©Japan Defense Agency (au centre à droite)

©145618 UN/DPI Photo de J. Issac (en bas)

Mars 2005

Ministère des Affaires étrangères, Japon
2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8919
<http://www.mofa.go.jp/policy/un/index.html>